



Passeport talent déposé en 2018

Par **symomo2**, le **23/04/2019** à **13:39**

Bonjour, j'aimerais avoir le texte juridique sur le montant du salaire minimum requis pour un passeport talent salarié qualifié avant le 01 janvier 2019. (jusqu'au 31 décembre 2018= $17.981,60 \times 2 = 35\,963,20$). Mais au 1 janvier 2019 le SMIC a augmenté, il passe de 17.981,60 à 18.254,60 donc 36 509.20 pour le passeport talent.
Si vous avez un site ou un texte de l'administration en 2018 sur le montant requis, merci de bien vouloir me le faire suivre.